Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251124-D2025_077-DE

SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE (35)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 24/11/2025

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 11
Absents : 4
Pouvoirs : 3
Mode de scrutin : ordinaire à main levée
Abstention :
Votants : 14
Pour : 14 Contre : 0

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 14/11/2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de LEGENDRE Bertrand.

En exercice : LEGENDRE Bertrand, MARGUERITTE Valérie, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, FELLOUS Frédéric, LONGCÔTÉ Yves, PÉRIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul, ADAM LECOQ Stéphanie

Absent(s) excusé(s) : LONGCÔTÉ Yves, PASQUER Claudie, JACOB Jean-Paul, VAUDIN Karine

Pouvoirs : PASQUER Karine donne pouvoir à BUSNEL Didier
PASQUER Claudie donne pouvoir à BRUNET Thierry
JACOB Jean-Paul donne pouvoir à BOURGET Patricia

Secrétaire de séance nommé : BUSNEL Didier

2025-077 RH – RENOUVELLEMENT POSTE ADJOINT TECHNIQUE

Rapporteur : LEGENDRE B.

Considérant la demande des agents techniques d'un renfort suite à l'augmentation du besoin aux espaces verts pendant le printemps et l'été.

Vu la fiche de poste sur l'emploi d'agent technique polyvalent.

Vu la délibération 2024-066 créant le poste d'adjoint technique.

Article L. 332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Ainsi, en raison du besoin de recrutement d'un agent technique polyvalent supplémentaire. Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler, à compter du 01/03/2026, un emploi non permanent sur le grade d'Adjoint technique territorial dont la durée de service est de 16/35ème et de l'autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de 6 mois suite à un accroissement temporaire d'activité aux espaces verts.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le renouvellement d'un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint technique territorial pour effectuer les missions représentées sur la fiche de poste rattachée à cet emploi suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire égale à 16/35ème, à compter du 01/03/2026 pour une durée maximale de six mois.

VALIDE la rémunération fixée par référence à l'indice brut 367, indice majoré 366, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Pour copie conforme,

COMMUNE DE ST GERMAIN-SUR-ILLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ille-et-Vilaine

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213502743-20251124-D2025_077-DE

